

RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA LVIII COSAC 26–28 novembre 2017, Tallinn

Conclusions de la LVIII COSAC

1. 28^e rapport semestriel de la COSAC

- 1.1. La COSAC se félicite de son 28^e rapport semestriel de la COSAC, préparé par le secrétariat de la COSAC, et remercie chaleureusement le secrétariat pour son excellent travail. Le rapport fournit des informations utiles sur l'avenir de l'Union européenne et sur le rapprochement de l'UE vis-à-vis de ses citoyens. Il explore également les moyens de renforcer le marché unique numérique et examine la numérisation des procédures parlementaires et les initiatives de la stratégie pour un marché unique numérique.
- 1.2. La COSAC, invitant les parlements à rendre les résultats du travail de la COSAC plus visibles, encourage tous les parlements à partager activement des exemples des meilleures pratiques, mises en lumière par le rapport, au sein du parlement et si possible auprès d'un public plus large.

2. Membre permanent du secrétariat de la COSAC

- 2.1. La COSAC note que le mandat du membre permanent du secrétariat de la COSAC prendra fin le 31 décembre 2017.
- 2.2. La COSAC se félicite de la décision prise lors de la réunion des présidents de la COSAC, tenue à Tallinn le 26 novembre, de nommer ... membre permanent du secrétariat de la COSAC pour 2018-2019. La COSAC est convaincue que le membre permanent nouvellement élu du secrétariat de la COSAC poursuivra avec succès la gestion du travail du secrétariat de la COSAC et contribuera au développement efficace des activités de la COSAC.
- 2.3. La COSAC exprime sa gratitude à ... d'avoir mis à disposition ... comme membre permanent pour 2018-2019.
- 2.4. La COSAC remercie chaleureusement Mme Christiana FRYDA, dont le mandat expire le 31 décembre 2017, pour son travail dévoué et productif.
- 2.5. La COSAC exprime en outre sa gratitude au Parlement européen pour l'hébergement du secrétariat de la COSAC à Bruxelles.

3. Site web de la COSAC et coopération avec la plateforme IPEX

- 3.1. La COSAC prend note de la lettre envoyée le 24 octobre 2017 par le président du conseil d'IPEX en réponse à la lettre envoyée le 3 octobre 2017 par la présidence estonienne, qui propose d'interconnecter le site web de la COSAC et la plateforme IPEX. La COSAC reconnaît que la plateforme IPEX offre la possibilité d'héberger immédiatement des informations issues du site web de la COSAC et toute l'information fournie par le site web de la COSAC après une analyse approfondie.
- 3.2. La COSAC encourage le secrétariat de la COSAC et le conseil d'IPEX à coopérer afin d'augmenter l'interconnexion entre le site web de la COSAC et la plateforme IPEX. Dans ce contexte, à partir de janvier 2018, le secrétariat de la COSAC devrait se tenir disponible pour fournir au site web IPEX des informations comparables à celles des autres conférences parlementaires au niveau de l'UE. Si IPEX intègre l'information concernant toutes les autres conférences interparlementaires de l'UE, il devrait le faire

également pour les réunions de la COSAC. Cela créerait davantage de synergie entre les deux sources clés de l'information sur l'UE partagée au niveau parlementaire.

- 3.3. La COSAC invite le conseil d'IPEX à présenter à la présidence de la COSAC, en étroite coopération avec le secrétariat de la COSAC, une analyse des possibilités et des aspects techniques relatifs à l'intégration de toutes les archives du site web de la COSAC dans la plateforme IPEX dans les meilleurs délais.
- 3.4. En parallèle, la COSAC soutient le maintien et la poursuite de l'amélioration du site web actuel de la COSAC. À cette fin, la COSAC invite le secrétariat de la COSAC à proposer, d'ici le 1^{er} novembre 2018, les moyens de renouveler le site web de la COSAC et de créer la possibilité de création de liens vers les médias sociaux.